

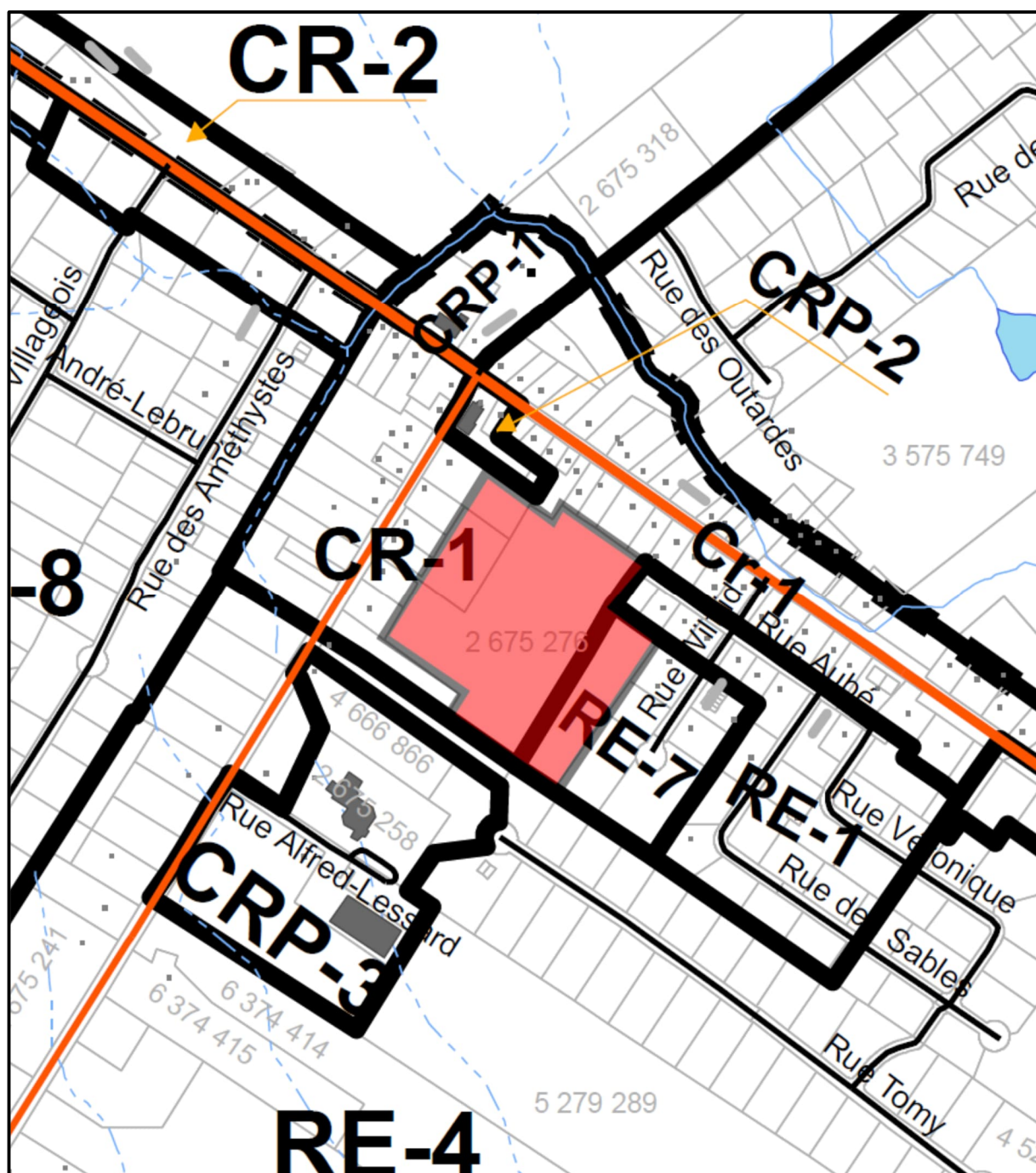
AVIS PUBLIC

Assemblée publique

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement intitulé *Premier projet de Règlement n° 474-2022-C modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* lors d'une séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le règlement a pour objet de créer les zones RE-10 et CR-4 à même une partie de la zone CR-1 et de la zone RE-7 et de définir les usages permis et les normes d'implantation pour ces zones.

Cette modification s'applique aux zones CR-1 et RE-7, comme illustré ci-dessous :



Nouvelle zone RE-10 créée à même une partie de la zone CR-1
et une partie de la zone RE-7



Liiane Borsoi

Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière